

T'as lu l'@ctu' ?

La lettre d'information bimestrielle de la commune

mai 2021 - n°5



Le mot du Maire, Lionel GAZEAU

Le printemps est bien là et l'actualité principale reste toujours la même. Pour autant les choses avancent en termes de vaccination. Pouzauges accueille un centre de vaccination « éphémère » les 8 et 9 mai pour la première injection et les 12 et 13 juin pour la seconde. La priorité a été donnée aux personnes ayant plus de 70 ans mais des créneaux ont été ouverts aux plus de 60 ans. L'Agence Régionale de Santé (ARS) en est l'organisatrice et met les priorités en fonction des professionnels de santé en place localement et de la pression de l'évolution des cas avérés positifs.

Le conseil municipal du mois de mars était bien chargé. Avec les budgets à l'ordre du jour, nous avons acté la réalisation d'un certain nombre de projets pour 2021. Le principal étant le city-stade qui a été réfléchi en y associant le conseil municipal des enfants (CME). Après être allé visiter deux équipements, avoir étudié les propositions, une offre a été retenue. Restent quelques détails techniques à régler puis les démarches administratives et le projet pourra voir le jour à l'arrière de l'école, près de la salle polyvalente. Nous y reviendrons.

Le 15 avril 2019 est une date qui restera dans les mémoires : l'incendie de Notre Dame de Paris. Mais plus proche de nous, c'est aussi la date où nous avons constaté les désordres notamment du clocher sur notre église. Un diagnostic "sanitaire" complet est établi, mettant en exergue l'ensemble des interventions qu'il serait nécessaire de prévoir à l'échelle des 20 à 30 années à venir. Dans l'urgence, sans surprise, le clocher est la priorité. Cette étape était obligatoire. Les démarches pour recruter un cabinet d'architecte vont démarrer. Son rôle sera d'établir le cahier des charges des travaux pour solliciter les entreprises, de monter les dossiers pour les demandes d'accompagnement financier et enfin le suivi des travaux qui pourrait débuter en 2022 et sans doute s'étaler sur deux années.

En souhaitant que le déconfinement se passe dans les meilleures conditions pour que l'on puisse retrouver un peu d'aisance dans nos vies. Il n'en reste pas moins que l'on doit tout de même rester en veille. Restons sereins, prenons soin de nous...

Lionel GAZEAU, Maire

MAIRIE

1 Rue Réaumur

85390 TALLUD SAINTE GEMME

02 51 00 34 78

mairietalludstegemme@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h

le lundi de 16h30 à 18h

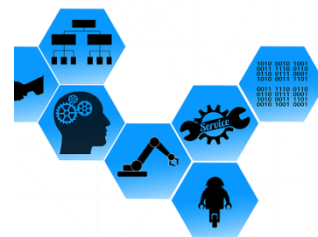
Quoi d'neuf ?

Finances et aménagements

Vote du budget 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
charges à caractère général	116 090,00	ventes de produits	148 173,00
charges de personnel	126 200,00	impôts et taxes	182 000,00
autres charges de gestion	120 600,00	dotations et participations	99 940,00
dégrèvements fiscaux	/	autres produits de gestion	7 000,00
charges financières	2 200,00	remboursement/rémunération	700,00
charges exceptionnelles	/	produits exceptionnels	/
dotation aux amortissements	4 000,00	résultat reporté	203 831,00
virement section investissement	272 554,00		641 644,00
	641 644,00		



INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
travaux de bâtiments	523 680,00	subvention d'équipement	18 050,00
acquisition de matériel	18 150,00	emprunts	243 745,00
voirie	18 000,00	dotation FCTVA	35 000,00
terrains	143 894,00	autofinancement	272 554,00
remboursement de la dette	37 000,00	amortissement	4 000,00
autres	12 925,00	excédent capitalisé	232 240,00
solde d'exécution	93 165,00	divers	41 225,00
	846 814,00		846 814,00

Lotissement les Vignes : Sollicitation d'emprunt

Quatre banques ont été sollicitées pour un emprunt afin de financer les travaux de viabilisation du lotissement des Vignes : la Banque Postale, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil municipal retient l'offre du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour un prêt de 140 000 €, sur une durée de 4 ans soit 16 trimestres au taux fixe de 0.41 %.

Lotissement les Vignes : fixation du prix de vente

Compte-tenu des frais d'acquisition du terrain, de bureau d'études, de géomètre, des études de sols, de la viabilisation, il est proposé un prix de vente de 35 € H.T le m². Ces 8 parcelles de 488 à 502 m² seront donc proposées à partir de 17 080 € HT.

Ecole publique de Chavagnes les Redoux : Participation aux dépenses de fonctionnement

Un enfant de Tallud Sainte Gemme est scolarisé à l'école publique de Chavagnes les Redoux. Le montant global de dépenses de fonctionnement s'élève à 43941,70 € pour l'année 2020 pour un effectif de 39 enfants scolarisés. Le Conseil municipal valide la participation aux dépenses de fonctionnement à l'école publique de Chavagnes les Redoux pour un élève de Tallud Sainte Gemme pour un montant de 1126.71 €.

Complexe sportif de Chavagnes les Redoux : participation aux dépenses de fonctionnement

Une convention est signée avec la commune de Chavagnes les Redoux pour participer aux dépenses de fonctionnement au prorata du nombre de licenciés. Pour 2020, le montant des dépenses s'élevait à 15 012,02 € avec un total de 51 licenciés dont 12 Gemmois. Le Conseil municipal valide la participation aux dépenses de fonctionnement du complexe sportif de Chavagnes les Redoux pour un montant de 4294.08 €.

Subventions aux associations :

Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention aux associations et structures suivantes :

CLUB NAUTIQUE - LA CHATAIGNERAIE : 40 €
CHAMBRE DES METIERS - LA ROCHE SUR YON : 40 €
MAISON FAMILIALE HORTICOLE - MAREUIL SUR LAY : 40 €
AVENIR GYMNASTIQUE - LA CHATAIGNERAIE : 40 €
CMS BASKET LES COLLINES - CHEFFOIS : 80 €
CFA MAISON FAMILIALE IFACOM - LA FERRIERE : 40 €
CAUE - LA ROCHE SUR YON : 40 €

CYCLISME REGION POUZAUGES - POUZAUGES : 40 €
AFM TELETHON : 40 €
PBFC VENDEE - POUZAUGES : 500 €
UNC - TALLUD SAINTE GEMME : 150 €
MAISON FAMILIALE RURALE - MOUILLERON ST G. : 40€
GROUPEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU PAYS DES HERBIERS : 40 €



Projet du city-stade : Sollicitation de subvention auprès de la Région Pays de la Loire

Le Conseil Régional a mis en place différents dispositifs d'accompagnement des collectivités en matière d'investissements. Le PdLRIC, le fond de Relance Investissement Communal, est un fond que l'on peut solliciter jusqu'au 30 juin 2021 pour tous projets «mûrs». L'investissement peut être subventionné à hauteur de 20% avec un plafond de 75 000€ de subvention. Dans le cadre du projet "city-stade", le Conseil municipal décide de solliciter cette subvention auprès de la Région.

Entretien des chemins communaux : Sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental

Le Président du Conseil Départemental annonçait lors de sa rencontre avec les maires de Vendée le 16 juillet dernier, la mise en place d'un dispositif transitoire au Contrat Vendée Territoire permettant de poursuivre sur les projets 2021. Par courrier du 6 novembre dernier, il nous était confirmé que le montant maximum de notre subvention s'élèvera à 18 007,19 €.

Le Conseil municipal décide de solliciter cette subvention pour les travaux d'entretien des chemins communaux réalisés en octobre 2020 pour un montant de 53 385,72 € TTC.

Patrimoine et cadre de vie

Lotissement les Vignes : Poursuite des travaux

Après la réalisation du lot voirie et réseaux divers, le chantier va se poursuivre par la réhabilitation du mur en pierres et la plantation d'une haie le long du chemin piétons.

Labellisation du sentier "L'étang des Landes"

Le service aménagement - tourisme du Conseil Départemental nous fait part du développement du tourisme de pleine nature, notamment la randonnée pédestre pour qualifier un réseau de sentiers autour d'un label départemental. Notre commune est concernée par un circuit, déjà répertorié par randofiche : «l'Etang des Landes».

Le Conseil municipal décide de lancer la démarche de labellisation de ce sentier auprès du Conseil Départemental.



Cession d'un bien communal

En 2020, la commune a acquis le bien de Mme et M. DENIAUD au 1 rue de la Saboterie. Monsieur Jean-François BARBAREAU, propriétaire au 24 route de Rochereau nous fait connaître son intérêt de vouloir acquérir le garage attenant à sa maison et une bande de terrain en périphérie. Au regard du projet de redécoupage des parcelles pour améliorer la visibilité et créer deux parcelles constructibles à commercialiser d'environ 1000 m² chacune, il est possible de proposer de rétrocéder une parcelle de 352 m² garage inclus à M. BARBAREAU. Le Conseil Municipal propose cette cession au prix de 5 000 € net vendeur.

Travaux de l'église

Le diagnostic sanitaire engagé l'an passé a permis d'établir l'ensemble des travaux qu'il serait nécessaire d'engager pour restaurer l'édifice. Bien entendu, au regard de l'étendue des interventions, les travaux pourraient s'échelonner sur 20 ou 30 ans. Ceci étant, l'urgence du clocher nous amène à solliciter par consultation le concours d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin de construire le cahier des charges de consultation des entreprises qui interviendront sur cette phase de travaux, d'élaborer les dossiers pour la sollicitation des aides (subventions) pour ces travaux, et d'assurer le suivi et la bonne réalisation des travaux. Pour ce faire et compte tenu de la spécificité technique du chantier ainsi que du montant estimé, le Conseil municipal décide de se faire accompagner par les services de l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV).





Entretien de printemps sur la commune

La période printanière est propice au désherbage. La nouvelle sarcleuse, mutualisée avec la commune de Monsireigne, va permettre de désherber les surfaces envahies de mousses et adventices. Elle détruit la racine des mauvaises herbes et travaille en faible profondeur, ce qui permet de déstructurer les sols le moins possible.

Paysage de votre commune : inscrivez-vous au concours avant le 23 mai !

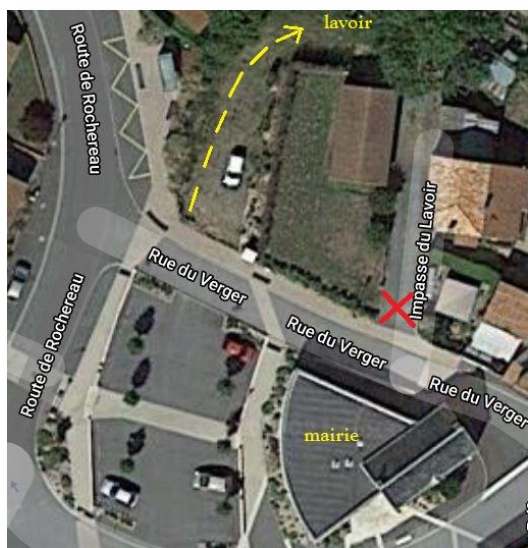
Comme chaque année, nous vous proposons de participer au concours "Paysage de votre commune". Cette opération est née de la volonté de dépasser la notion de fleurissement pour valoriser le paysage et l'environnement. Un jury composé d'élus et d'administrés des communes voisines passe dans les propriétés candidates et évalue le fleurissement, l'entretien, la préservation de l'environnement, la récupération des eaux, le recyclage des déchets etc...

Vous souhaitez vous inscrire au concours ? ou bien vous souhaitez faire partie du jury et évaluer les propriétés inscrites sur la commune de Moulleron Saint Germain ? Faites-le savoir en mairie avant le 23 mai !

Entretien du cimetière : l'équipe de bénévoles s'est étoffée

C'est sous une douceur printanière que l'équipe de bénévoles s'est activée juste avant les Rameaux pour entretenir le cimetière. Un grand merci à eux pour le travail effectué ! Le prochain rendez-vous aura lieu fin juin.

Pour celles et ceux qui voudraient rejoindre l'équipe, faites-vous connaître en mairie !



Rappel : accès au lavoir

Depuis le réaménagement du bourg, l'impasse du Lavoir est devenue privée. Pour rappel, si vous souhaitez accéder au lavoir ou aux parcelles attenantes, nous vous demandons de bien vouloir emprunter l'espace enherbé, fléché en jaune sur le plan.

Communication

14 participants au concours photos "Sur le chemin..."

Le concours photos sur le thème "Sur le chemin..." a inspiré les 14 participants qui ont transmis en mairie leur plus beau cliché. Le jury, composé des membres de la commission communication et des élus du CME, s'est réuni mercredi 21 avril pour établir le classement, tenu secret jusqu'à la remise des récompenses. Un courriel sera adressé prochainement aux intéressés dès que nous aurons défini une date de remise des prix.

Les photos sont d'ores et déjà exposées en mairie, en attendant la ré-ouverture de la bibliothèque. Venez faire les curieux !

Quel nom pour nos salles communales ? A vos avis !

Lors du mandat précédent, les élus avaient sollicité la population pour recueillir des idées de nom pour nos salles communales. Afin d'étoffer cette liste, nous vous sollicitons à nouveau pour avoir un choix plus large. Vous avez des idées ? Envoyez-les en mairie avant le 20 juin !

Zoom sur...

Marguerite BRÉMAUD, notre doyenne

C'est au lendemain d'avoir soufflé ses 99 bougies que Marguerite BRÉMAUD, bien connue sous le diminutif de "Guiguite", nous a reçus chez elle, toute apprêtée pour l'occasion. Près d'un siècle passé à TALLUD SAINTE GEMME, cela valait bien une petite interview !

Née à la Maison Neuve le 23 avril 1922, Guiguite ROY était l'aînée de sa fratrie. De son enfance, Guiguite se rappelle "d'un bourg plein de vie, avec ses 3 cafés, des enfants jouant au criquet, à la ronde ou au ballon", de l'école privée - école des filles - et "de Madame Lucie, la directrice, si douce" qu'elle aimait beaucoup. Elle se rappelle "du cimetière sur la place de la mairie actuelle et des pissotières de l'autre côté de la route". "Ca a bien changé..."



Fille d'agriculteurs, c'est en 1932 qu'elle déménage à la Tourette avec ses parents et ses grands-parents, "parce que les terres étaient meilleures". Là-bas, elle se souvient de "l'équipe de couturières qui passait de maison en maison" pour raccommoder et faire quelques retouches... Elle se rappelle aussi des "kilomètres parcourus à vélo jusqu'à Pouzauges pour recharger les batteries électriques".

Celle qui a été "baptisée, communie, confirmée et mariée à l'église de Tallud", se souvient de la place importante que prenait la religion, de la catéchèse enseignée assidument et du cantique "Bon pasteur" qui lançait la leçon. Catéchèse que Guiguite enseignera à son tour dans les années 1990 aux enfants de l'école. Elle se rappelle aussi de la visite hebdomadaire du prêtre à l'école où elle alla jusqu'à ses 12 ans. Une vie faite de choses simples. Elle se revoit même, à l'âge de 13 ans, assise sur les marches de la maison BREMAUD chez lesquels elle était passée avec sa marraine après la messe, apercevant Roger, et pensant justement qu'il allait devenir son mari...

Au milieu de la seconde guerre mondiale, en 1942, la famille ROY, agrandie de 6 frères et sœurs, décide de quitter la commune et de déménager à la Chapelle Thémer, au lieu-dit Bel Air. Guiguite avait alors 20 ans.

Roger BRÉMAUD qui vivait avec sa famille Route de Rochereau, réquisitionné dans le cadre du STO (Service du Travail Obligatoire), prit le chemin de l'Allemagne pour participer à l'effort de guerre allemand. Et c'est lors d'une permission, en 1943, que Roger décida de ne pas retourner en Allemagne. Il lui fallut se cacher et alla se réfugier à la Chapelle Thémer, chez les ROY. Il y restera un peu plus d'un an, le temps de se faire oublier et de faire plus ample connaissance avec Guiguite...

Puis, la guerre terminée, c'est le 9 novembre 1945 que Guiguite et Roger décidèrent d'officialiser leur amour. L'occasion pour elle de revenir sur ses terres natales. De cette journée, Guiguite se souvient de Monsieur Bouteiller, Maire de l'époque, de la "fête donnée dans la cour de l'école publique", en face la mairie, et du repas partagé avec la famille et les amis : "les radis du Pépé Fernand et la cuisine au cochon préparée par Céline Thibaud... comme si c'était hier..."



De cette union sont nés 5 enfants : Marie-Luce en 1946, Jacques en 1950, Christine en 1953, Roland en 1957 et Pascal en 1960. "Et bizarrement, les garçons sont tous nés en avril, comme moi, et les filles en novembre". A cette époque, épouse du menuisier de la commune, Guiguite occupait son temps entre les enfants, la cuisine, les fleurs et le vélo avec lequel elle allait "jusqu'à Chantonay pour faire quelques emplettes à la foire".

Le temps a passé et 11 petits-enfants et 14 arrière sont arrivés pour compléter la famille :



"des petites jumelles sont d'ailleurs attendues pour le mois juillet". Et c'est vraiment "grâce au soutien de la famille" que Guiguite a pu rester dans sa maison. Depuis le départ de Roger, elle se réjouit de n'avoir "passé aucun dimanche toute seule". Même si elle ne peut plus faire tout ce qu'elle veut, elle continue à "lire beaucoup : des livres de la bibliothèque, des revues", sans oublier le magazine Familéo qu'elle reçoit chaque mois dans lequel tous les membres de la famille BRÉMAUD racontent leurs nouvelles. Ca aussi, ça contribue à garder la forme et le moral. "C'est formidable !"

Alors, à la question "Quel est votre secret pour être aussi en forme à 99 ans ?", Guiguite répond avec le sourire : "Bien manger, bien dormir et bien se soigner"...

Et bien sûr, le rendez-vous est pris pour l'année prochaine ;-)

Fabrication de 4 hôtels à insectes pour préserver la biodiversité

Le 20 mars, le Conseil Municipal des Enfants avait donné rendez-vous aux enfants de 7 à 14 ans pour fabriquer des hôtels à insectes. Camille, Alain, Marcel et Patrick, retraités, avaient pris le soin de réaliser l'armature au préalable. Restait à remplir les cases d'écorces, de pommes de pin, de bambous, de tuiles cassées, de paille pour que nos amis les insectes s'y sentent bien...

Un chouette travail collectif riche en partage et en transmission.



Le Conseil Municipal des Enfants (CME) planche sur le city-stade

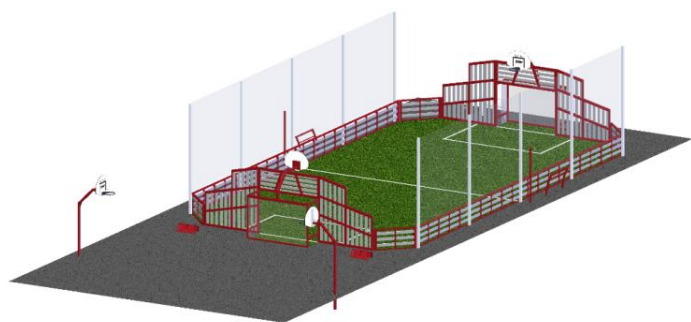
Trois sociétés nous ont remis leur offre pour la construction d'un équipement de type «city-stade» :

SPORTINGSOLS - 85 SAINT FULGENT : 74 508.60 € TTC

AGORESPACE - 60 LONGUEIL-ANNE : 80 372.40 € TTC

KASO 2 - 86 LUSIGNAN : 76 763.28 € TTC

Le CME s'est réuni le 19 avril afin de prendre connaissance des offres techniques et financières et nous ont fait part de leur réflexion. Le Conseil municipal valide la proposition de KASO 2. Le chantier de ce nouvel équipement qui sera situé à l'arrière de l'école, à proximité de la salle polyvalente, devrait commencer avant l'été.



Guiguite BRÉMAUD, notre doyenne, mise à l'honneur par la municipalité

Le 24 avril, avec la participation du Conseil Municipal et du CCAS, le Conseil Municipal des Enfants a décidé de mettre Marguerite BRÉMAUD à l'honneur pour ses 99 printemps ! Née le 23 avril 1922, "Guiguite" a quasiment passé toute sa vie sur la commune. C'est avec plaisir qu'elle a accepté de nous dévoiler souvenirs et anecdotes sur ce siècle passé ici...



Opération pédibus du 31 mai au 4 juin

Sur proposition de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, la semaine de la mobilité se déroulera du 31 mai au 4 juin avec pour thème : «Lançons-nous le défi d'aller à l'école autrement». Vous souhaitez donner un peu de votre temps entre 8h30 et 8h45, et entre 16h30 et 16h45 pour accompagner les enfants ? Faites-le savoir en mairie ou auprès de l'école Sainte Marie !

En bref !

Elections départementales et régionales, les 20 et 27 juin

Au vu du contexte sanitaire actuel, le bureau de vote sera déplacé à la salle polyvalente. Le protocole sera renforcé et demandera davantage de moyens humains. Vous souhaitez prêter main forte à l'équipe municipale et assurer une permanence ? Faites-le savoir en mairie avant le 20 mai ! Une condition pour être assesseur : avoir reçu au moins la première injection du vaccin.

Une nouvelle secrétaire de mairie à compter du 25 mai

Christine LOURDAIS, notre secrétaire de mairie, fera valoir ses droits à la retraite en septembre prochain. Aussi, en prévision de son remplacement et pour une meilleure continuité de service, la municipalité a choisi de recruter Caroline ROUAULT à compter du 25 mai. Le secrétariat sera donc assuré par Christine et Caroline pendant les prochains mois. Merci de lui réserver un bon accueil.